



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : services extérieurs

Question écrite n° 38751

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations des services départementaux de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine quant aux projets de réforme en cours. Les missions menées localement par les SDAP sont nombreuses et vastes, et nécessitent une concertation régulière que la centralisation envisagée des services et des décisions et la multiplicité des autorisations à instruire risquent de remettre en cause. Par ailleurs, les moyens financiers des SDAP sont réduits ou gelés et les déroulements de carrière ne semblent pas correspondre aux engagements qui avaient été pris. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle envisage de prendre afin que les SDAP demeurent les garants de la solidarité des territoires et accomplissent dans les meilleures conditions leurs missions de service public.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication s'est fortement mobilisé, depuis 1996, afin d'améliorer le fonctionnement des SDAP. Un programme national de relogement de ces services dans des bâtiments domaniaux ou en location a largement été engagé. Le budget d'investissement consacré à ce programme a presque doublé en quatre ans (32 MF en 2000). Dans le domaine informatique, plus de cinq cents postes de travail ont été créés depuis 1997. Le budget de fonctionnement attribué à ces services, même s'il reste tendu, a progressivement augmenté de plus de 40 % au cours de la même période. Il a été porté de 19,99 MF, en 1999, à 28,91 MF en 2000. S'agissant des emplois, l'effectif autorisé de l'ensemble des SDAP (789 agents) n'a pas varié depuis quatre ans. En effet, le ministère de la culture et de la communication n'a bénéficié, pendant cette période, d'aucune création de poste pour un motif autre que la résorption de l'emploi précaire. Toutefois, en dépit du flux important d'agents ayant réintégré le ministère de l'équipement, la situation des effectifs des SDAP est aujourd'hui meilleure qu'elle ne l'était en 1996, lors de leur transfert. Cette situation découle des nombreuses mutations intervenues au profit de ces services, et de l'importance des recrutements sur concours, notamment dans les corps techniques. En particulier, vingt-six postes d'architectes et urbanistes de l'Etat ont été pourvus par concours entre 1998 et 2000. Enfin, au début de l'année 2000, le ministère réalisera, en liaison avec un cabinet d'audit extérieur, une étude en vue de clarifier et de hiérarchiser les missions dévolues aux SDAP, et de procéder à l'évaluation de l'organisation de ces services et des moyens qui leur sont alloués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38751

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7062

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1793